

BUDGET ANNEXE LE VALLON 2019 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, précise que conformément aux mouvements budgétaires présentés dans la décision modificative n° 1 du budget principal, il est proposé d'approuver la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

- dépenses : compte 6288, autres services extérieurs, + 38 400 €,
- recettes : compte 7552, prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal, + 38 400 €.

VU l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 20 juin 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE (21 voix pour du groupe « *Landivisiau avec vous et pour vous* » et 7 abstentions des groupes « *Union citoyenne pour Landivisiau* » et « *Ensemble et autrement pour Landivisiau* »),

APPROUVE la décision modificative n° 1 telle que présentée,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	21
POUR	21
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 3 juillet 2019.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 4 JUIL. 2019

Et de la publication, le... 4 JUIL. 2019

Fait à Landivisiau, le... 4 JUIL. 2019

Le Directeur Général des Services, 4 JUIL. 2019

Pascal NANTEL

